



Lons le Saunier, mardi 5 mars 2019,

M. le secrétaire départemental
de l'Unsa Éducation du Jura

à

M. le Recteur de l'Académie de Besançon
s/c M. l'Inspecteur d'Académie
DASEN du Jura

Objet : Pôle-remplacement et mutualisations

Monsieur le Recteur,

Nous tenons à vous faire part de l'incompréhension des différents personnels d'éducation quant au projet de suppression de postes de secrétariat de circonscription associé à la création de pôles mutualisés de la gestion du remplacement départemental.

Les premiers concernés, les secrétaires de circonscription, par leurs représentants, ont pu exprimer leur désappointement devant la méconnaissance de leurs missions par les responsables du rectorat et de la dégradation du service de proximité lors du CTS du 28 janvier et du groupe de travail du 14 février 2019. Ils ne voient pas les bénéfices issus de la mutualisation dans le projet présenté par le rectorat.

Les Inspecteurs d'Éducation Nationale vous ont aussi fait part de leur vive inquiétude et de leur opposition à ce projet contredisant la déclaration de M. le Ministre du fait qu'il était « important de favoriser au maximum un allègement de [leur] tâches administratives pour [se] recentrer sur le cœur de [leur] métier, à savoir l'accompagnement et l'inspection des professeurs de la maternelle au lycée ».

Les Conseillers Pédagogiques de Circonscription et les directeurs d'école nous sollicitent maintenant en mettant en avant le besoin de réactivité, de connaissance fine des Titulaires Remplaçants, des écoles et de chaque circonscription. A titre d'exemple, le travail administratif auprès de l'IEN, de conseil et de dialogue avec les directeurs, d'organisation de certaines absences courtes (ESS, réunion pédagogique, observations croisées dans le cadre des liaisons inter-cycles) ou de gestion des visites des jeunes enseignants requièrent une connaissance fine et précise des problématiques locales.

En somme, ce double projet nous semble reposer sur une lecture comptable de postes à rendre sans prendre suffisamment en compte la réalité du travail des secrétaires de circonscription. La suppression de ces postes entraînerait une surcharge de travail administratif pour un grand nombre de personnels dans les circonscriptions. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ce projet.

Étant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Pannir KICHENASSAMY